

Astrida, le 12 Octobre 1951.-

RÉSIDENCE DU RWANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2669 /MOI.

Annexes 15 francs

Objet:

Demande fiches tra-
vailleurs.-



17

Très Révérend Père,

Suite à votre demande du 9 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir lier vos travailleurs par contrat régulier. Nous restreignons fortement le nombre de fiches pour les travailleurs permanents. Ceci afin de nous conformer à la politique du Gouvernement et également dans l'intérêt de l'employeur. En cas d'absentéisme le travailleur défaillant pourra être condamné ce qui n'était pratiquement pas le cas précédemment. Afin d'assurer le succès de cette politique je vous invite instamment à déposer plainte pour tous les cas flagrants de non exécution de ces contrats.

Veillez agréer, Très Révérend Père,
l'assurance de mon profond respect.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. DELVAULX,

Au Très Révérend Père
COUNACHAMP

à

S A V E .-